



ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES **Comité de politique publique de la SCP**

Énoncé de politique

De plus en plus la violence contre les femmes est perçue comme un problème mondial. Dans cette optique, la communauté internationale se concentre sur le droit fondamental de la personne de se libérer de la persécution fondée sur son sexe. La Société canadienne de psychologie reconnaît que la violence contre les femmes est un problème grave qu'il faut corriger au pays.

Les femmes autochtones, immigrantes et appartenant à une minorité visible sont particulièrement vulnérables. Toutes les femmes ont le droit inaliénable à l'égalité et à vivre en sécurité et libres de préjugés dans leurs relations. L'éradication de ce problème sociétal répandu exige une approche à plusieurs volets et intégrée, en mettant l'accent sur la recherche, la prévention et les mesures correctives. Il appartient au gouvernement, aux psychologues et à tous les Canadiens et Canadiennes de veiller à ce que ces droits soient protégés et que la violence contre les femmes et les abus soit éliminés.

Justificatif pour l'énoncé de politique

Prévalence

En 2006, les taux de violence domestique signalés dans les services d'urgence hospitaliers étaient d'environ 18 % et de 8 % dans les pratiques familiales (Evans, 2009). Les femmes sont vraisemblablement davantage victimes des agressions que les hommes (Johnson, 2006). Dans un échantillon représentatif des femmes à l'échelle nationale, 29 % ont signalé avoir été victimes des agressions d'un conjoint actuel ou ancien depuis qu'elles ont 16 ans (Lips, 2006). En 2004, 44 % des femmes agressées ont été blessées physiquement par un conjoint violent.

En général, les homicides commis par un conjoint l'emportent sur le nombre d'homicides commis par une conjointe dans un rapport de plus de 2 pour 1. En 2004, les taux d'homicide commis par l'homme était de 0,71 par 100 000 couples, comparativement à 0,14 par les femmes au pays. Sur une période de 30 ans (entre 1975 et 2004), le nombre total d'homicides commis par l'homme était de 2 178 et de 638 par la femme.

En 2004, le pourcentage de femmes qui se disaient victimes d'agressions sexuelles au cours de la période de 12 mois précédente était de 3 %. Les études menées auprès d'étudiantes de niveau postsecondaire indiquent que le taux à

vie de victimes de viol et de tentatives de viol est supérieur à 20 % (Lips, 2006). Cependant, toutes les formes de violence sont sous-signalées aux autorités policières (Senn, 2010); les statistiques de la police au sujet des agressions sexuelles sont particulièrement trompeuses compte tenu qu'au plus 8 % des victimes d'agressions sexuelles signalent le crime aux autorités. Des agressions sexuelles signalées à la police en 2004, 86 % étaient des femmes.

En 2004, les incidents de harcèlement criminel (p. ex., harcèlement avec menaces) signalés ont été plus souvent provoqués par des hommes que par des femmes (91 % et 9 % respectivement). Le harcèlement avec menaces a été identifié comme l'un des premiers facteurs de risques de tentatives de meurtre et de meurtres réussis par des hommes sur des femmes.

Les immigrantes, les réfugiées et les femmes faisant partie de minorités visibles peuvent être particulièrement vulnérables à la violence (Alavi, 2004; Majic, 2010). Les questions de langue, l'isolation, la peur des forces policières et des agents de l'immigration, les préoccupations quant au statut au sein de la communauté ethnique et le manque de connaissance des droits et des lois au Canada font partie des facteurs contribuant à cette vulnérabilité.

Le taux de femmes violentées par leur conjoint chez les Autochtones était trois fois plus élevé en 2004 que chez les non autochtones (Johnson, 2006). Des taux exagérément élevés de harcèlement criminel (harcèlement criminel avec menaces) sont aussi signalés chez les Autochtones. Dans le même ordre d'idées, le nombre d'homicides commis par le conjoint est plus élevé chez les Autochtones que chez les non autochtones (Johnson, 2006). « Une statistique choquante du gouvernement canadien de 1996 révèle que les femmes autochtones de 25 à 44 ans, dont le statut est conforme à la *Loi sur les Indiens*, étaient cinq fois plus à risque que toutes les autres femmes du même âge de mourir des conséquences de la violence » (Amnistie internationale 2004, p. 2).

« Dans le monde entier, le trafic des filles et des femmes est un problème grave : on estime que quatre millions de filles et de femmes sont achetées et vendues dans le monde, à des fins de mariage, de prostitution ou d'esclavage. » (Lips, 2006, p. 472). Sikka (2009) fait valoir que les femmes et les filles autochtones sont victimes d'une forme de trafic au sein même du pays. Il est certain qu'un nombre exagérément élevé de femmes et de filles autochtones sont victimes du commerce du sexe. « Les conséquences de la colonisation, des pensionnats et de la dissolution des communautés autochtones ont créé une vulnérabilité à ce genre de trafic perpétué par la famille, la communauté et les trafiquants de drogue... » (Sikka, 2009, p. 32).

Impact

La gravité de la violence est habituellement plus grande pour les femmes que les hommes. Par exemple, les femmes victimes de violence domestique sont six fois plus à risque que les hommes de nécessiter des soins médicaux et cinq fois plus à risque d'être hospitalisées (Johnson, 2006). Les conséquences du viol sont entre autres le SIDA, les maladies transmises sexuellement et les grossesses

non désirées, ainsi qu'une gamme d'autres problèmes de santé chroniques (Lips, 2006). Les conséquences psychologiques de la violence sont entre autres les sentiments de peur, de honte et de culpabilité, de déception, d'anxiété au sujet de la sécurité, sans compter les tentatives de suicide. Les conséquences de la violence perpétrée à l'encontre des femmes ont aussi un effet sur leur progéniture. Les enfants témoins d'abus contre leur mère souffrent aussi de traumatismes émotifs, ils montrent des résultats scolaires médiocres et sont davantage à risque de recourir à la violence pour résoudre les problèmes (Johnson, 2006). L'accès à un logement sécuritaire d'urgence est un service important pour les femmes victimes de violence et d'abus. Plus de 100 000 femmes et leurs enfants ont été admis dans 569 centres d'hébergement d'un bout à l'autre du pays entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 (Sauve et Burns, 2009).

Il n'est pas surprenant que la peur du crime provoquent des effets différents chez les hommes et les femmes. Les probabilités qu'une femme ne se sente pas en sécurité à marcher seule après la tombée du jour est 4,2 fois plus élevées que pour un homme et deux fois plus de femmes (30 %) que d'hommes sont inquiètes lorsqu'elles sont seules à la maison pendant la nuit (Keown, 2010).

La violence contre les femmes engendre aussi des coûts économiques substantiels sur le plan de la santé, de la justice pénale, des services sociaux et de la perte de productivité. Au Canada, le Centre de recherche sur la santé des femmes a identifié la violence comme la première raison des problèmes de santé au pays. L'estimation du coût au Canada est de 385 millions de dollars à 15 milliards de dollars par année. Le « fardeau imposé sur la santé dans le monde entier est comparable à celui d'autres maladies ou facteurs de risque comme le SIDA, la tuberculose, l'asepsie à la naissance, le cancer et la maladie coronarienne » (Lips, 2006, p. 468).

Facteurs de risque

« Le simple fait d'être femme demeure le plus grand facteur de risque de victimisation sexuelle et le meilleur prédicteur de victimisation est la victimisation passée » (White, Donat et Bondurant, 2001, p. 350). L'ethnicité, la culture, l'âge, le type de relation, le statut autochtone et d'immigrant, les handicaps mentaux et physiques peuvent tous avoir une incidence sur le taux et les conséquences de la violence contre les femmes (Senn, 2010). La dépendance économique est également associée à des taux plus élevés de violence conjugale contre la femme (Bornstein, 2006). Il semble aussi y avoir un lien entre l'abus d'alcool et l'agression de la conjointe (Brzozowski et Brazeau, 2008). Nous avons besoin de données plus détaillées dans plusieurs domaines (les abus dans des relations gaies et lesbiennes [Senn, 2010] la traite des personnes, les agresseurs, l'efficacité des traitements pour les abuseurs).

Références

- Alavi, N. (2004). Marriages made in hell. *The Review*, September 16. <http://www.dawn.com/weekly/review/archive/040916/review3.htm>.
- Amnesty International (2004). Stolen Sisters: Discrimination and violence against indigenous women in Canada. *Amnesty International*, October.
- Bornstein, R. F. (2006). The complex relationship between dependency and domestic violence. *American Psychologist*, 61, 595-606.
- Brzozowski, J-A., & Brazeau, R. (2008). *Quelles sont les tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada?* Catalogue n° 89-630-X. Ottawa : Statistique Canada.
- Evans, M. (2009). Impersonal touch helps uncover domestic violence. *Globe and Mail*, August 26.
- Fong, J. (Ed.). (2010). *Out of the shadows: Woman abuse in ethnic, immigrant, and aboriginal communities*. Toronto, ON: Canadian Scholars' Press.
- Johnson, H. (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes - tendances statistiques 2006*. Catalogue no. 85-570-XIE. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Keown, L.A. (2010). *Les précautions prises pour éviter la victimisation : une perspective selon le sexe*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2010001/article/11123-fra.htm>
- Lips, H.M. (2006). *A new psychology of women: Gender, culture, and ethnicity*. (3rd edition). New York, NY: McGraw Hill.
- Majic, S. (2010). An opportunity to publicize the private: public education campaigns and domestic violence in Ontario. In J. Fong (Ed.), *Out of the shadows: Woman abuse in ethnic, immigrant, and aboriginal communities*. (pp.29-57). Toronto, ON: Canadian Scholars Press.
- Sauve, J., & Burns, M. (2009). *Les résidents des refuges pour femmes violentées au Canada, 2008*. Catalogue n° 85-002-X, vol. 29, no. 2. Ottawa : Statistique Canada.
- Sikka, A. (2009). Trafficking of Aboriginal women and girls in Canada. LL.D. Candidate, University of Ottawa, manuscript non publié.
- Senn, C. (2010). Male violence against women and girls: What feminist counselors need to know to begin their work with women. In L.R. Ross (Ed.). *Feminist counseling: Theory, issues and practice*. (pp. 77-99). Toronto, ON: Canadian Scholars/Women's Press.
- White, J.W., Donat, P.L.N., & Bondurant, B. (2001). A developmental examination of violence against girls and women. In R. K. Unger (Ed.). *Handbook of the psychology of women and gender* (pp. 343-357). New York, NY: John Wiley and Sons.

Approuvé par le conseil d'administration de la SCP, juin 2010